

N°ADM/2025/59

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	17 juin 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	17 juin 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 35 Votants : 48

Séance du 23 juin 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, Salons de l'hôtel de ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Evelyne TRESCARTES, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Éric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Nathalie RAYNAL (titulaire remplaçante d'Éric GALLOIS), Guy AVENIA, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 14 (dont 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Catherine DECUYPER, pouvoir à Evelyne TRESCARTES
3. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Christine LEMOINE
4. Frédérique COLAS, pouvoir à Richard ZEIGER
5. Kévin AUGÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Linda GUEDJALI
7. Bernard MORAIN, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Jean-Yves MESNY
9. Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Éric APFFEL
10. Thierry LEAU, pouvoir à Dorothée BRICOUT
11. Jean-Pierre BAUSSART, pouvoir à Nicolas SORET
12. Valérie SUBRENAT, pouvoir Olga LIGAULT
13. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
14. Bruno JAN, absent sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Syndicat de déchets du centre Yonne : Retrait de la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise du périmètre du SDCY

ADM/2025/59

Conseil communautaire du
23 juin 2025

Objet : Syndicat de déchets du centre Yonne : Retrait de la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise du périmètre du SDCY

VU les articles L.5211-17 à 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur l'entrée et la sortie des communes d'un EPCI ;

VU les statuts du Syndicat mixte d'études pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du centre Yonne tels qu'ils résultent, de l'arrêté n°PREF/DCL/BCL/2020/0357 du 14 mai 2020 ;

VU la délibération 93/2024/ELUS portant retrait de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise du SDCY ;

VU la délibération du comité syndical du SDCY 09-2025 approuvant le retrait de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise du SDCY ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales, le retrait d'une commune d'un syndicat intercommunal est subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres du syndicat exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement ;

CONSIDÉRANT qu'au vu des conditions financières du retrait, rien ne s'oppose à ce que la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise retrouve l'exercice de sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et de prévention des déchets ;

Le Président propose aux membres de délibérer pour accepter le retrait de la Communauté de communes l'Agglomération Migennoise.

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 47

Contre : 0

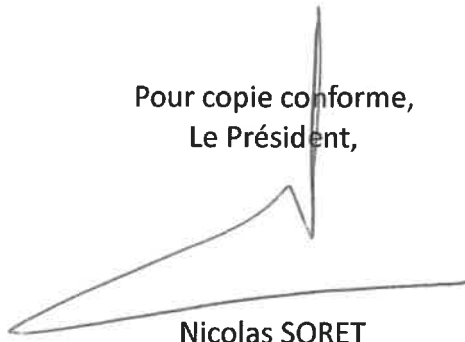
Abstention : 1 (Didier MOREAU)

-ACCEPTE le retrait de la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise du Syndicat mixte des déchets du Centre Yonne ;

-DEMANDE au Président de notifier la présente délibération à l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité ;

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND